



Un don effectué à une association loi 1901 ouvre-t-il droit à une réduction d'impôt ?

Fiche pratique publié le 21/01/2014, vu 439 fois, Auteur : Assistant-juridique.fr

Votre association connaît quelques difficultés financières. Certains de vos adhérents proposent d'effectuer des dons à l'association. Pouvez-vous leur donner un reçu fiscal leur ouvrant droit à réduction d'impôt ?

Un don peut prendre l'une des formes suivantes :

- le versement d'une somme d'argent ;
- un abandon exprès de revenus ou de produits ;
- le non-remboursement de frais engagés par un bénévole.

[Voir le guide](#)